"Association "Cheminots Amiante"
47 / 49 Avenue Simon Bolivar - 75950 PARIS Cedex 19
Téléphone : 01 56 41 56 70 - Fax : 01 56 41 56 71
association loi 1901

N°16
http://cheminotsamiante.free.fr

SPECIAL Compte Rendu AG 2008

Assemblée Générale Cheminots Amiante à Varennes-Vauzelles le 4 juin 2008.

Pierre JAMET, vice président ouvre cette assemblée générale il présente aux participants les excuses de M. le maire et du secrétaire de l'union départementale CFDT empêchés.
Il fait une présentation de l'association et son historique ainsi que son rôle.
C'est de répondre aux besoins des victimes entre autre aider aux constitutions de dossiers de reconnaissance de maladies professionnelles, d'indemnisations.
Ceci nécessite des interventions auprès du FIVA et de la caisse de prévoyance et de retraite du personnel de la SNCF.
Pierre rappelle que les victimes ou les ayants droits peuvent avoir accès aux documents médicaux en s'appuyant sur la loi du 4 mars 2002 et le décret du 5 mai 2002.
Enfin il indique que 14 pouvoirs ont été remis pour cette assemblée générale.

Guy AUDOUY
D'abord merci aux organisateurs et organisatrices de cette assemblée générale de l'association « cheminots amiante » à Varennes-Vauzelles et merci aux nombreux participants et participantes.

Avant de présenter le rapport moral, je veux vous indiquer les participants à cette tribune :
Pierre JAMET Vice-président de l'association.
Pierre DOUX Trésorier.
Philippe BLOUIN Administrateur.
Maurice BECAMEIL Secrétaire adjoint.
André LERAY Administrateur FIVA.
Pierre BECHINGER Secrétaire de l'association
Bruno NIXI Administrateur.
Georges BILLAULT Administrateur.
Bernard Perrot Trésorier adjoint
Et moi même Guy AUDOUY Président
Maintenant je passe la parole à Pierre BECHINGER, pour la présentation du rapport d'activités.

Pierre BECHINGER : rapport d'activités.
Il commente le rapport repris dans le bulletin numéro 15 les travaux de l'association et les thèmes d'actualité :

- Depuis la dernière assemblée générale c'est la sortie de la plaquette d'accueil. Il en reste à ventiler
- La condamnation d'un cadre d'Alsthom suite à l'exposition de salariés. C'est une première pour faute inexcusable.

Il donne des explications sur la cessation anticipée d'activité (2001 à la SNCF et 2003 extension ou plaques pleurales).

Un participant demande des éclaircissements sur le rapport le Garrec.
Le système actuel s'applique pour une liste déterminée d'entreprises qui n'évolue plus.
Les PME, l'artisanat en sont, en fait, exclus.

Le Garrec propose de recentrer sur les métiers.

André LERAY indique que la CFDT est pour la prise en compte de collectifs de travail, la liste des métiers est trop restrictive.
Il faut prendre en compte chaque situation individuelle.
Il convient de pérenniser la cessation d'activité Amiante. Le patronat se bat pour sa suppression car ils sont les seuls à cotiser.
Le rapport d'activité est voté à l'unanimité des présents soit 33 + 14 pouvoirs = 47 pour.

Rapport financier par Pierre DOUX

Pierre DOUX remet le projet de budget de 2008 et le bilan. Il commente les diverses lignes budgétaires.
Le budget est en équilibre et le solde est positif.
Suite à une question d'un adhérent sur le montant des réserves et sur les dons, il est proposé d'affecter une part de réserve pour des actions en justice.
Une autre question concerne le versement épisodique de certaines UPR et URR CFDT ; un rappel sera fait.

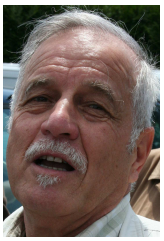

Jean-Paul GOMEZ donne le compte rendu de la commission de contrôle qui s'est réunie le 20 mai.
Il souligne la bonne tenue des comptes et demande d'accorder quitus au trésorier.

Vote sur le budget

Unanimité des présents + 14 pouvoirs et deux abstentions.

Vote sur le bilan

Unanimité des présents + 14 pouvoirs et deux abstentions.

Rapport moral Guy AUDOUY.

En préambule quelques commentaires sur Varennes-Vauzelles.
Varennes-Vauzelles c'est un grand atelier diesel et pendant des années il a eu un centre d'apprentissage réputé pour ses chaudronniers.
Hélas c'est aussi un lieu où l'amiante était omniprésente et où les cheminots passaient leur carrière à son contact sans aucune protection.
L'essentiel se faisait à mains nues et quelquefois sans protection nasale.
Pour couronner le tout, le nettoyage de l'établi se faisait à la soufflette à l'air comprimé et le nettoyage de l'atelier au balai.
L'hiver le chauffage était à l'air pulsé, ainsi tout au long de l'année des poussières d'amiante étaient brassées.
Voici les conditions de travail dans lesquelles nous avons vécu . L'exposition à l'amiante était permanente.
Pourtant depuis 1906 il était reconnu que le travail avec l'amiante était dangereux et source de maladies pulmonaires graves.
La SNCF aurait pu prendre des mesures dès l'après-guerre puisqu'en 1946, l'abestose a été reconnue en maladie professionnelle. Il n'en a rien été. Il a fallu 1977 et les décrets sur les mesures de protection concernant l'amiante pour voir la SNCF commencer à s'éveiller.
Il a fallu attendre 1997, avec l'interdiction de l'usage de l'amiante pour voir enfin la SNCF mettre en oeuvre un plan de repérage des pièces en amiante, des engins et des voitures concernées et la recherche de produits de substitution.
Je signale cependant qu'aujourd'hui il subsiste encore des locomotives ayant de l'amiante et que les préconisations faites pour se protéger sont souvent en partie oubliées.
Tout ça pour dire que dès que localement les responsables syndicaux relâchent la bride, la direction oublie de faire respecter les mesures de protection élémentaires.
Donc malheureusement ce que l'on a connu est à notre avis loin d'être terminé car aujourd'hui il existe encore des cheminots exposés.
Notre combat est donc loin d'être fini et la sensibilisation doit continuer. Face à cette situation que faire ?

Sensibiliser sur les maladies professionnelles.

Partout, tant dans le professionnel que dans l'interprofessionnel, faire prendre en compte dans les formations des CHS-CT les maladies professionnelles et leur déclaration.

Autant nous avons des élus formés sur la défense des salariés dans les prud'hommes autant, concernant les maladies professionnelles, nous avons des insuffisances.

Bien entendu c'est aussi, en amont, obtenir des conditions de travail meilleures et faire disparaître les expositions.

Être mieux connu.

- Site Internet
- Utiliser les réseaux, le bouche à oreille, les antennes CP/CR, la presse (la vie du rail)
- Mettre en avant nos résultats
- Diffuser largement notre plaquette d'accueil dans les cabinets médicaux
- Parution de notre bulletin trimestriel
- La presse syndicale et autre.

Faire respecter à la SNCF ses engagements.

La SNCF a, depuis 2001, mis en place la cessation anticipée d'activité avec possibilité de départ à 50 ans pour tout malade de l'amiante.
Ceux-ci sont détectés lors d'un scanner dans la 49e année. C'est en moyenne 50 cheminots par an qui en bénéficient.
Aujourd'hui chaque docteur fait comme il veut.
Certains ne proposent pas le scanner aux exposés.
Notre demande est que : pour tout exposé le médecin doit proposer un scanner millimétré à 49 ans.
Prendre en compte les nouvelles dispositions de retraite suite à la réforme pour les préretraites amiante.
Notre objectif est de faire revaloriser le salaire de fin de carrière afin d'intégrer échelon et position. Une rencontre est prévue début juillet à cet effet.
Les cheminots ont été empoisonnés par la SNCF elle ne doit pas les pénaliser.
À savoir les préretraites amiante n'auront pas de décote.

Nos rapports avec la caisse de prévoyance.

Avec la mise en place de la nouvelle caisse les responsables de maladies professionnelles ont été changés. En conséquence nous demanderons une rencontre avec les nouveaux responsables.
De même nous tenons à connaître l'articulation entre le juridique de la SNCF et la caisse et si les délais de traitement des dossiers sont inchangés.
Nous allons à nouveau réclamer pour le suivi post professionnel la visite avec scanner millimétré pour ceux qui le désirent.

FIVA.

Fonds d'Indemnisation des Victimes de l'Amiante.
Nous constatons que le FIVA est de plus en plus sollicité et que le délai de traitement des dossiers est allongé au fil des années. Je laisserai André LERAY, administrateur CFDT au FIVA, nous le commenter.
Enfin il faut penser à la relève, à former les nouveaux responsables.
Nous avons donc à recruter et donner les moyens de participer à l'association à des plus jeunes.
Transmettre les dossiers c'est bien mais ça ne suffira pas il faut acquérir la pratique.
En conclusion, 2008/2009 doit nous voir améliorer notre audience nationale, répondre aux sollicitations et transmettre le savoir à tous les nouveaux responsables.
Suite à cette présentation de nombreuses questions sont posées par la salle.

Scanner à 49 ans pour les exposés.

Cet examen prévu depuis 2001 est loin d'être automatique. Plusieurs carences, voir des blocages, expliquent cette situation ; c'est entre autres une implication insuffisante des CHSCT et des responsabilités des médecins du travail et aussi des services administratifs. Aussi beaucoup d'exposés sont détectés malades juste avant le départ en retraite et ne peuvent bénéficier d'une éventuelle cessation anticipée amiante.

Etendre à d'autres branches que les cheminots la prise en charge des dossiers amiante (U. R. R. Bourgogne)
L'association est d'accord il nous faut alors modifier les statuts.

Au matériel un audit est en cours pour recenser les lieux amiantés.
Suivi post-professionnel il faut inciter nos militants locaux à pousser les exposés à demander un scanner, donc être dirigés vers un pneumologue le pratiquant.

Produit de substitution :
Il n'y a pas d'études épidémiologiques sur ces produits. Les employeurs comme pour l'amiante font du blocage.
A la SNCF, des mesures de protection sont prises analogues à celles de l'amiante.

Désamiantage matériel :
Aujourd'hui le travail se fait par des entreprises spécialisées habilitées en des lieux précis.
Les représentants CHSCT SNCF ont leur droit de regard, à eux de les utiliser.

Temps de latence :
Il est rappelé que la maladie se déclare de nombreuses années après avoir été exposé.

Suivi lorsqu'on est reconnu malade : normalement il n'y a plus de suivi post professionnel.

le rapport est voté à l'unanimité des présents + 14 pouvoirs.

Présentation du FIVA André LERAY.
André LERAY a présenté le FIVA à partir d'un diaporama.
Son financement, l'évolution du nombre de dossiers (plus 33 % de demandes) et les influences sur le délai de traitement.
Il a rappelé le rôle des permanences d'accueil.
Pour l'association nous avons donner notre ligne de conduite qui est de privilégier le FIVA par rapport à la voie judiciaire.
Avec le FIVA le niveau d'indemnisation est connu. Il n'y a pas d'avocat et les délais sont raisonnables.
La situation actuelle même si elle s'est un peu dégradée sur les temps de traitement, les délais restent acceptables.
Notre association ne cherche pas la concurrence avec d'autres ; aujourd'hui nombre de victimes ne savent pas comment monter leurs dossiers et hélas abandonnent.
Beaucoup de questions ont été posées dans le débat et les membres du conseil d'administration de l'association avec l'administrateur du FIVA y ont apporté des réponses.

Elections au conseil d'administration
L'ensemble du conseil d'administration sortant est candidat

Guy AUDOUY
Pierre BECHINGER
Georges BILLAULT
Bernard PERROT
France BRICKA
Pierre JAMET
Bruno NIXI
Pierre DOUX
Philippe BLOUIN
René CROZE Maurice BECAMEIL
ainsi que Dominique JEANTET de Dijon

Le conseil d'administration est élu à l'unanimité (33 + 14) quatre abstentions.

Elections la commission de contrôle financier.
Deux candidats Jean-Pierre GOMEZ et Robert JANOWICZ
Ils sont élus à l'unanimité (33 + 14) deux abstentions.

Une participante remercie Pierre JAMET pour le travail qu'il a accompli afin d'obtenir réparation pour les ayants droits dans un dossier difficile.

Guy AUDOUY clôt l'assemblée générale en remerciant les participants pour leur présence et pour les nombreuses questions posées lors des divers débats. Il remercie aussi Mme BILLAULT et Mme JAMET pour leur dévouement et leur disponibilité qui ont permis la réussite de cette assemblée générale.

Un apéritif d'honneur clôt cette assemblée générale et un repas est pris en commun.